⋆ PROCÈS – VERBAL ⋆

de la séance du Conseil d'Administration du
20 janvier 2022

I – CONSEIL D'ADMINISTRATION	Réservé à Monsieur le Directeur académique
Membres présents ou excusés : Membres de droit : - M. JEULIN – Principal du collège ✔ - Mme JUNQUA – Adjoint-gestionnaire ✔ - Mme LAGIER – Conseillère principale d'éducation ✔ Représentants du Conseil départemental : - M. CAMMAL – Conseiller départemental - Mme DENIZOT –Conseillère départementale ✔ Représentant de la Mairie de Châtillon-sur-Loire - M. RAT – Maire de Châtillon-sur-Loire (excusé) Personnalités qualifiées : - M. BONNEFONT ✔ - M. GÉRAUD (à titre consultatif) ✔ Représentant de la communauté de communes (à titre consultatif) : - Mme DESCHAMPS ✔ Représentants des personnels enseignants et d'éducation : - M. AUFFRET ✔ - M. PAQUIET ✔ - Mme LAVAL ✔ - Mme PERILHOU ✔ - Mme MAHÉ ✔ - M. VELLA (excusé) Représentante des personnels ASSTOS : - Mme MIERMONT (excusée) - Mme NICOLET ✔ Représentants des parents d'élèves : - M. CHEVALLIER ✔ - Mme RAT ✔ - Mme PIBALEAU ✔ - Mme HAUTIN ✔ - Mme LE GOFF ✔ - Mme NARDONE ✔ Représentants des élèves : - Mlle BARBARANT ✔ - M. MONGLON (excusé) Monsieur le Principal excuse l'absence de M. RAT, Maire de Châtillon-sur-Loire, ainsi que de celle de Mme MIERMONT, de M. MONGLON et de M. VELLA. Le quorum étant atteint avec la présence de 18 membres, Monsieur le Principal ouvre la séance du conseil d'administration à 18 heures 05. Mme JUNQUA, assure le secrétariat de séance.	

Monsieur le Principal remercie par avance l'intervention des services de la Commune de Châtillon pour la prochaine plantation d'arbres dans les espaces verts du collège, achats financés grâce à une subvention accordée par le Département du Loiret.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 30 novembre 2021

Aucune remarque n'étant faite, Monsieur le Principal soumet au vote l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 novembre 2021 :

Votants : 18 **Contre : 0** **Abstentions : 0** **Pour : 18**

II – CARTE SCOLAIRE, VIE SCOLAIRE ET SCOLARITÉ DES ÉLÈVES	Réservé à Monsieur le Directeur académique

1. Prévision de structure pédagogique pour la rentrée 2022-2023

Monsieur le Principal rappelle les principes du calcul de la dotation horaire globale pour le collège (nombre d'heures par division et dotation complémentaire), en précisant que l'Inspection académique a basé ses calculs sur une **structure à 11 classes** au regard de la prévision d'effectifs pour la rentrée prochaine.

11 × 26 h (horaires réglementaires)
+ 2 h (labo)
+ 9 h (AS)
= 297 h
Marge d'autonomie : 55 heures

2 × 6ème	52 élèves	26 élèves / classe
3 × 5ème	81 élèves	27 élèves / classe
3 × 4ème	82 élèves	27,3 élèves / classe
3 × 3ème	70 élèves	23,3 élèves / classe
TOTAL	**285 élèves**	**25,9 élèves / classe**

En effet, la nette diminution du nombre d'entrants à la rentrée prochaine en raison d'un « creux démographique » important, surtout pour les CM2 de Châtillon-sur-Loire (20 élèves de moins par rapport à la rentrée 2021), fait passer l'effectif prévu des futurs 6e en dessous de 60 élèves. L'apport des élèves du Cher reste possible, mais ne suffiront pas à combler cette baisse. Cette tendance est visible sur tous le bassin du Giennois, et sur l'ensemble du département, avec des conséquences similaires dans d'autres collège.

Il explicite également la notion de « marge d'autonomie » (nombre d'heures disponibles pour mettre en place des dispositifs après utilisation des heures obligatoires par discipline et par niveau).

Il précise que cette diminution du nombre de classes aura un faible impact sur les professeurs affectés au collège, sauf en EPS où la suppression du poste est à craindre en raison du faible besoin d'heures sur le secteur pour organiser un complément de service dans d'autres établissements. En cas de fermeture de poste, l'enseignant bénéficiera d'une mesure dite « de carte scolaire » (pour une mutation de proximité).

Par ailleurs, une enseignante qui effectue cette année une partie de son service au collège devra vraisemblablement travailler sur trois établissements l'an prochain.

La dotation horaire globale pour 2022-2023 est de **352 heures** (soit une « perte » de 31 heures par rapport à 2021-2022 pour des effectifs similaires, mais répartis différemment).

Il soumet au vote des membres cette prévision de la **structure à 11 classes**.

Votants : 18 **Contre : 0** **Abstentions : 0** **Pour : 18**

2. Ventilation de la DHG (Dotation horaire globale)

Monsieur le Principal présente ensuite une proposition de ventilation des heures.

Cette ventilation s'appuie sur :

- un renforcement des horaires :
  - en français dans toutes les classes
  - en maths à partir de la 5e,
- des dispositifs en faveur des langues vivantes avec :
  - le maintien de l'option LCE (Langue et culture européenne) en 5e, 4e et 3e
  - la co-animation en espagnol en 5e et 3e,
- des dédoublements dans de nombreuses matières en 3e afin de mieux préparer le DNB et l'entrée en seconde.

	6e				5e				4e				3e			
	nb heures	nb divisions / groupes	total commun	EPI / AP	nb heures	nb divisions / groupes	total commun	EPI / AP / EURO	nb heures	nb divisions / groupes	total commun	EPI / AP / EURO	nb heures	nb divisions / groupes	total commun	EPI / AP / EURO
Latin					1	1	1		1	1	1					
Français	4,5	2	9	2	4,5	3	13,5	3	4,5	3	13,5	1,5	4	3	12	1,5
Anglais LV1	4	2	8	2	3	3	9	2	3	3	9	2	3	3	9	1
Espagnol LV2					2,5	3	7,5	1,5	2,5	3	7,5	1,5	2,5	3	7,5	3
Histoire-Géo-EMC	3	2	6	1	3	3	9	1,5	3	3	9		3,5	3	10,5	1,5
Maths	4,5	2	9	1	3,5	3	10,5	3	3,5	3	10,5	1,5	3,5	3	10,5	1,5
Technologie	1,5	2	3	1	1,5	3	4,5		1,5	3	4,5		1,5	3	4,5	1,5
Sc. Physiques	1	2	2	1	1,5	3	4,5		1,5	3	4,5		1,5	3	4,5	1,5
SVT	1,5	2	3	1	1,5	3	4,5		1,5	3	4,5		1,5	3	4,5	1,5
Éducation musicale	1	2	2		1	3	3		1	3	3		1	3	3	
Arts plastiques	1	2	2		1	3	3		1	3	3		1	3	3	
EPS	4	2	8		3	3	9		3	3	9		3	3	9	

M. AUFFRET remarque que ces dédoublements sont nécessaires, notamment en 5e et 4e qui auront des effectifs très chargés.

Monsieur le Principal rappelle qu'il s'agit d'une première projection, permettant de pré-positionner le nombre d'heures par discipline, mais qu'il est possible de basculer d'un niveau sur l'autre des dispositifs proposés, et que, au regard de la marge d'autonomie restant, il est tout à fait envisageable d'ajuster en fonction des besoins de service et des projets pédagogiques qui pourront être proposés pour la rentrée.

Madame DESCHAMPS demande si le dispositif « Devoirs faits » est inclus dans cette prévision.

Monsieur le Principal explique qu'il s'agit ici uniquement des heures de cours devant élèves, quelle qu'en soit la modalité pédagogique (AP, dédoublement…) ou des heures d'organisation (coordination EPS, heures de labo…). Le dispositif « Devoirs faits » est à part. La dotation horaire est accordée au rectorat par année civile. Elle est ensuite répartie selon les collèges en deux phases : octobre-décembre et janvier-mai (découpage lié à la différence entre l'année scolaire et l'année comptable).

Il soumet au vote des membres cette proposition de ventilation de la DHG :

Votants : 18 **Contre : 0** **Abstentions : 0** **Pour : 18**

III – GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE	Réservé Monsieur Directeu académiq

1. Décisions budgétaires modificatives (pour information)

Madame la gestionnaire informe les membres du conseil d'administration des différentes décisions budgétaires modificatives qui ont été prises en fin d'année.

- DBM 10 et 11 : Réajustement des crédits ouverts pour le versement de la bourse nationale des collèges et de la bourse du Cher
- DBM 12 à 14 : Écritures de fin d'année (amortissement et stock)

2. Seuil d'irrécouvrabilité des créances

À la demande de Monsieur l'agent comptable, Madame la gestionnaire propose aux membres du conseil d'administration de voter un seuil d'irrécouvrabilité des créances, seuil en-deça duquel il ne serait pas nécessaire d'engager des poursuites en cas de non-règlement par les familles. Cette décision n'empêchera en rien les relances auprès des responsables légaux et les demandes de paiement, mais limitera le nombre des actions automatiques pour des montants peu importants eu égard aux frais engagés auprès des huissiers pour les recouvrer.

Elle propose de fixer ce seuil à un **montant de 40,00 €.**

Monsieur le Principal soumet donc au vote des membres ce seuil d'irrécouvrabilité des créances :

Votants : 18 **Contre : 0** **Abstentions : 0** **Pour : 18**

IV – QUESTIONS DIVERSES	Réservé à Monsieur le Directeur académique
En raison du contexte sanitaire, Monsieur le Principal indique que l'exercice PPMS Risques Majeurs est reporté à une date ultérieure. **1. Transports scolaires** Mme LAGIER explique que le circuit de transport 1301 est fortement impacté par un mouvement de grève depuis plusieurs mois. Les élèves utilisant ce circuit rencontrent des difficultés à se rendre au collège certains jours. Elle a demandé aux services départementaux si les élèves ayant leur point de montée à Autry-le-Châtel pouvaient utiliser le bus du circuit 1302. Madame DENIZOT rappelle que les transports scolaires sont de la responsabilité du Conseil régional, mais que le département a bien conscience des problèmes que cette grève a sur la scolarité de nos élèves. Elle demande donc à Monsieur le Principal de lui transmettre un état précis du nombre d'élèves touchés et du nombre de jours de classe perdus à cause de cette situation pour les transmettre au Président du Conseil départemental qui suit cette affaire de très près. **2. Capteurs de CO_2** La question des capteurs de CO_2 revient régulièrement dans les débats en cette période de crise sanitaire. Leur utilisation en établissement scolaire est préconisée dans les circulaires, mais aucune dotation n'a été prévue dans le Loiret, principalement en raison du bon état du parc immobilier des collèges où l'ouverture des fenêtres n'est pas un problème et l'aération des locaux régulière possible. Monsieur le Principal en profite pour rappeler à chacun l'importance d'effectuer cette aération le plus souvent possible, notamment entre deux heures de cours et pas seulement à la pause méridienne. Mme DENIZOT demande s'il ne serait pas possible de voir avec les services des pompiers pour qu'ils effectuent des relevés de CO_2. L'idée d'un achat de quelques capteurs au niveau de la Communauté de communes pourrait également être envisagée, en vue d'un prêt ponctuel aux établissements qui souhaitent faire des mesures de CO_2.	

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Principal lève la séance à 19h45.

Le Président du Conseil d'Administration — *Le secrétaire de séance*

COLLÈGE PIERRE DÉZARNAULDS
Le Principal
Olivier JEULIN
45360 CHÂTILLON-SUR-LOIRE

Monsieur JEULIN — *Madame JUNQUA*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Pierre Dézarnaulds
Châtillon-sur-Loire

CONSEIL D'ADMINISTRATION
FEUILLE D'ÉMARGEMENT ÉMARGEMENT

Année scolaire : 2021-2022

Séance du 20 janvier 2022
Effectif réel du Conseil d'administration : 23 membres

Quorum : 12

MEMBRES DE DROITS OU DÉSIGNÉS		
CHEF D'ÉTABLISSEMENT	M. JEULIN Olivier	
ADJOINTE-GESTIONNAIRE	Mme JUNQUA Corinne	
CONSEILLÈRE PRINCIPALE D'ÉDUCATION	Mme LAGIER Marie	
REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE RATTACHEMENT	M. CAMMAL Francis ~~(Mme FLEURY Line)~~	
	Mme DENIZOT Aude ~~(M. RIGLET Jean-Luc)~~	
REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE	M. RAT Emmanuel	EXCUSE
PERSONNALITÉ QUALIFIÉE	M. BONNEFONT Bernard	
REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (à titre consultatif)	Mme DESCHAMPS Céline ~~(Mme LETONNELIER Catherine)~~	

MEMBRES ÉLUS			
	TITULAIRES	*SUPPLÉANTS*	
Représentants des personnels enseignants et d'éducation	M. AUFFRET Fabien		
	M. PAQUIET Corentin		
	Mme LAVAL Agnès		LAVAL
	Mme. PERILHOU Gwenola		PERILHOU
	Mme MAHE Christine		
	~~M. NALET Richard~~	M. VELLA Luc	Excusé
Représentants des personnels ASSTOSS	Mme MIERMONT Virginie		excusée
	~~Mme FERNANDES Alexandra~~	Mme Natacha NICOLET	
Représentants des parents d'élèves	M. CHEVALLIER Jérôme		
	Mme RAT Anne		
	~~Mme VOIRIN Prescillia~~	Mme PIBALEAU	
	Mme HAUTIN Mélanie		
	Mme LE GOFF Sabine		
	~~Mme. RICHARD Christelle~~	Mme NARDONE	
Représentants des élèves	M. MONGLON Yoan		EXCUSÉ
	Melle BARBARANT Lise		

Nombre de membres du Conseil d'administration présents (ayant droit au vote) : 18

COLLÈGE PIERRE DÉZARNAULDS
Le Principal
Olivier JEULIN
21400 CHÂTILLON-SUR-LOIRE